

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Transport et expédition II			
Ancien Code	ECLG2B22TRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2220		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be) Massimiliano CASARANO (massimiliano.casarano@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE traite de la politique, des modes de transport et des assurances

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis sont repris dans les fiches spécifiques de chaque AA

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B22TRAA Politique et modes de transport II

48 h / 4 C

ECLG2B22TRAB Assurances

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG2B22TRAA Politique et modes de transport II

40

ECLG2B22TRAB Assurances

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'acheminement de marchandises et de transport, surtout à l'international, se doivent d'être performées en tenant compte de multiples aspects (économique, environnemental,...) et mettent en évidence une dimension risque importante. Ce risque peut être absorbé par des conditionnements et des emballages optimums mais aussi des assurances.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Politique et modes de transport II			
Ancien Code	4_ECLG2B22TRAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2221		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait suite à l'Unité Transport et expédition I et vise à approfondir les connaissances de l'étudiant.e en matière de transport, en portant un focus particulier sur l'étude du transport aérien et ferroviaire. Ce cours offre une approche complète sur la gestion et la planification des opérations associées à ces modes de transport ainsi que les processus qui y sont associés, leurs spécificités, les techniques et les outils utiles à leur maîtrise.

Une attention sera également portée sur l'évolution des politiques européennes en matière de transport et l'évolution des enjeux tels que la logistique urbaine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant.e soit capable de/d' :

Identifier les caractéristiques propres aux différents modes de transports vus au cours;

Collaborer à la résolution de problèmes en proposant des solutions innovantes en matière de transport;

Développer une approche responsable en intégrant dans sa réflexion en matière de transport les contraintes politiques et le cadre institutionnel général dans lequel il/elle agit;

Développer une approche critique et responsable en intégrant la dimension durable dans ses décisions en matière de transport;

Optimiser les opérations logistiques par la connaissance des spécificités des différents modes de transport;

Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services sur base des spécificités propres aux modes de transport choisis.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette AA mobilise notamment les contenus d'apprentissage suivants:

Evolution du transport en Belgique

Les enjeux et politiques de transport (interventions étatiques, politiques européennes, tendances LT);

Le transport aérien (organisation, infrastructure, moyens, tarification);

Le transport ferroviaire (organisation, conditions, réalisation du transport);

Le dernier kilomètre (logistique urbaine);

Eventuellement, études de cas mobilisant les Incoterms® 2020 ICC

...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral;

Travaux individuels et/ou en groupe;

Analyse de cas pratiques;
Analyse d'articles d'actualité.
Une ou plusieurs visite(s) obligatoire(s) de un ou plusieurs jours peuvent être organisées.
Ces visites peuvent concerner des thématiques telles que la multimodalité et/ou les innovations du transport et de la logistique.
Suite à cette/ces visites, il peut être demandé à l'étudiant.e de réaliser un travail faisant l'objet d'une évaluation.
Les notes de l'étudiant.e font partie intégrante de la matière évaluée.

...

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.
L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant et/ou en dehors des séances.
Expérience gamifiée mobilisant les Incoterms® 2020 ICC à partir de scénarii tirés du réel.
Ces mécaniques de gamification visent à promouvoir une meilleure compréhension et assimilation des particularités des différents Incoterms.

...

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours;

Articles et vidéos

...

Modélités opérationnelles, notes de cours, présentation ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1 :

10% de la note finale seront consacrés à la participation active de l'étudiant(e) et aux devoirs ou travaux cotés;
40% de la note finale résulteront d'un examen écrit portant sur la matière du Q1.

Session Q2:

10% de la note finale seront consacrés à la participation active de l'étudiant(e) et aux éventuels devoirs ou travaux cotés;

40% de la note finale résulteront d'un examen écrit portant sur la matière du Q2.

Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit portant sur la matière vue au Q1 et au Q2.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'AA est réorganisable en Janvier et le contenu de l'évaluation portera sur la matière de l'année N-1 via un examen écrit pour 100 %, tant pour la 1er que pour la 2e session.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connected au regard de l'UEE/AA

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	10	Evc + Trv	10		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	40	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera

reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Assurances			
Ancien Code	4_ECLG2B22TRAB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2222		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Massimiliano CASARANO (massimiliano.casarano@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Notions d'assurances nécessaires pour les entreprises de logistique et de transports

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Etre capable de gérer les assurances au sein de l'entreprise, être capable de gérer les contacts avec les assureurs

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Loi sur les assurances terrestres –

Assurances du Patrimoine de l'entreprise : bâtiments d'exploitation, matériel, marchandises, assurances tous risques objets spécifiques – Assurances des véhicules : RC obligatoire, dommages aux véhicules (voitures, camionnettes, camions, véhicules outils) – Assurances des marchandises transportées par la route + aperçu des assurances des marchandises transportées par les autres moyens de transports (police d'Anvers).

– Assurances de responsabilité : RC exploitation, RC après livraison, objets confiés – Protection des personnes : assurance accident du travail obligatoire, accidents corporels, revenu garanti, notions d'assurances vie (assurance groupe, EIP, PCLI, assurance dirigeant d'entreprise, SRD) – Modalités de souscription d'un contrat d'assurance – Déclaration de sinistres (CEA, incendie, RC, AT-CT), ...

Démarches d'apprentissage

Exposés théoriques, explications de cas pratiques, compréhension des conditions générales, analyses comparatives.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent poser leurs questions directement au cours ou poser les questions au professeur via mail.

Sources et références

Conditions générales des contrats des principales compagnies belges, brochures émises par les principales compagnies belges, législations.

Lluelles, D. (2017). Droit des assurances terrestres.

Lambert-Faivre, Y., & Leveneur, L. (2024). Droit des assurances. Éditeur. Lexis360.
JCI Responsabilité civile et assurances.
Chagny, M., & Perdrix, L. (2021). Droit des assurances.
Groutel, H. (2024). Droit des assurances.
Lamyline. (2024). Lamy Assurances.
Abravanel-Jolly, S. (2016). Droit des assurances.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Résumé de cours (PP), prise de note par les étudiants, conditions générales des contrats d'assurances.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademecum, directives seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q2 :

Examen écrit pour 70%.

Les 30% restant feront l'objet d'un travail et d'une présentation à effectuer.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique, faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposé. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Au Q3:

Examen écrit pour 100%.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'AA est réorganisable. Le contenu de l'évaluation portera sur la matière de l'année N-1, et sera évaluée via un examen écrit, tant pour le 1er que pour le 2e session.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement. Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération.

En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des

différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).